



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants français à l'étranger

Question écrite n° 66588

## Texte de la question

M. Alain Bocquet demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de recruter davantage de professeurs de français dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur à l'étranger. Créer un réseau d'établissements à travers le monde, planifié sur plusieurs années, semblerait être un bon moyen d'assurer le rayonnement de notre langue et de notre culture. Aussi, il lui demande de préciser les principaux aspects de sa politique sur cette question.

## Texte de la réponse

Pour assurer la promotion de notre langue auprès des élèves étrangers, la France dispose du réseau des établissements français à l'étranger placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères : 429 établissements scolaires français implantés dans 125 pays qui assurent, grâce aux quelque 6 000 personnels titulaires du MENESR, la formation de 235 000 élèves, dont près de 160 000 sont scolarisés dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Par ailleurs, le gouvernement français, et notamment le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, soutient : la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qui rassemble plus de 70 000 enseignants pour lesquels la France organise des stages de formation linguistique et pédagogique tels que celui du Centre international d'étude pédagogique BELC, qui regroupe chaque année plus de 250 formateurs originaires de 60 à 80 pays différents ; l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires (350 départements d'études françaises des universités du monde) travaillant en français. Enfin les établissements étrangers recrutent directement des professeurs français selon leur politique des langues. Les professeurs français titulaires bénéficient de la position administrative du détachement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66588

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 2005, page 5726

**Réponse publiée le :** 8 août 2006, page 8377